

Paris, le 27 mars 2024

Ecocem et OBM signent un accord permettant d'accroître la capacité de l'usine de Moerdijk (Pays-Bas) et de produire la technologie de ciment bas carbone, ACT

Ecocem, leader européen indépendant des ciments bas carbone, annonce aujourd'hui la signature d'un accord avec Overslagbedrijf Moerdijk (OBM) qui va lui permettre d'accroître sa capacité de production et de stockage aux Pays-Bas. Cet accord s'inscrit dans la stratégie d'Ecocem visant à accélérer la mise sur le marché de sa technologie ACT qui permettra de décarboner l'industrie du ciment à hauteur de 70% à compter de 2026, date à laquelle elle sera massivement commercialisée.

Grâce à l'extension de sa capacité à Moerdijk, Ecocem pourra à la fois produire et stocker des produits issus de la technologie ACT. Ce nouveau site contribuera à augmenter la capacité de production de l'usine des Pays-Bas et quadruplera la capacité de stockage des matériaux clés pour atteindre les 40 000 KT.

Ecocem a signé un accord sur le long terme pour louer le site à OBM, qui assurera la gestion du site, en particulier la manutention et le stockage des matériaux pour le compte d'Ecocem.

Cette extension du site de Moerdijk illustre parfaitement la volonté d'Ecocem d'accroître sa capacité de fabrication et de stockage de l'ensemble de ses usines afin d'accélérer la commercialisation de la technologie ACT. Elle fait suite à l'annonce en juin dernier du projet d'extension de l'usine de Dunkerque. Ces développements seront soutenus par une stratégie de commercialisation sous licence et de partenariats visant à accélérer la disponibilité et l'adoption de ce ciment bas carbone.

Conor O'Riain, directeur général (Europe) / Paul Roos, directeur général d'Ecocem au Benelux, ont déclaré :

« Nous augmentons les capacités de tous nos sites et notre accord avec OMB est une étape majeure dans notre stratégie de développement. Il va nous permettre d'accélérer notre capacité à fabriquer ACT, notre dernière technologie de ciment bas carbone, et à la commercialiser massivement d'ici 2026. Dans le même temps, nous poursuivons activement notre stratégie en termes de partenariats et d'accords de licence dans le secteur de la construction pour garantir que les avantages de cette technologie soient largement partagés et pour accélérer les progrès vers la neutralité carbone.

Il s'agit d'une étape cruciale pour Ecocem et pour nos confrères de l'industrie du ciment si nous voulons atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. La Commission Européenne s'est fixée pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 90% d'ici 2040. En combinant la technologie ACT pour réduire les émissions de CO₂ et les technologies de capture du carbone pour les émissions résiduelles, l'ambition d'une neutralité carbone pour l'industrie du ciment est à portée de main. »

Cet accord fait suite à l'annonce en février dernier de l'obtention d'une ETE (Evaluation Technique Européenne) pour la technologie ACT, une étape majeure vers le déploiement massif de la technologie ACT d'ici 2026. La technologie ACT associe une série d'innovations techniques et l'utilisation de matériaux bas carbone largement disponibles pour décarboner la production de ciment jusqu'à 70 %, tout en améliorant la résistance et la durabilité du béton produit. La technologie ACT est parfaitement massifiable et peut être produite dans les cimenteries existantes sans investissement supplémentaire ou modification significative.

À propos d'Ecocem :

Ecocem est un pionnier des technologies hautes performances permettant une réduction importante des émissions de CO₂ dans les secteurs du ciment et de la construction. Sa technologie innovante ACT permet de réduire de plus de 50 % l'empreinte carbone globale du processus traditionnel de fabrication du ciment.

Depuis plus de 20 ans, Ecocem développe, fabrique et fournit du ciment et des solutions de construction bas carbone sur les marchés européens. L'entreprise opère depuis ses usines situées en France (Dunkerque et Fos-sur-Mer), aux Pays-Bas et en Irlande, et produit annuellement plus de 2 millions de tonnes de ciment bas carbone.

Du Grand Paris Express au stade Aviva de Dublin, en passant par la ligne ferroviaire à grande vitesse HS2 au Royaume-Uni, Ecocem a réalisé une réduction cumulée à ce jour de plus de 18 millions de tonnes d'émissions de CO₂.

Parmi les investisseurs d'Ecocem figurent le groupe Saint-Gobain, leader mondial de la construction légère durable, et Breakthrough Energy Ventures, fondé par Bill Gates. Ecocem compte également ArcelorMittal, premier groupe sidérurgique et minier mondial, comme actionnaire à hauteur de 49% de la filiale Ecocem France.

Société indépendante dotée d'un centre d'innovations de classe mondiale, Ecocem propose une technologie, des produits et des services permettant à l'industrie du ciment de réduire de 50 % ses émissions à l'horizon 2030, sans coût structurel majeur, et de construire un avenir plus durable pour tous.

www.ecocemglobal.com/fr/

À propos d'ACT :

ACT est une technologie de ciment bas carbone innovante et massifiable qui permet d'utiliser des matériaux cimentaires à haute efficacité et de réduire la demande en eau et en énergie.

ACT est le résultat d'un programme de R&D de dix ans mené par Ecocem. Cette technologie fait déjà l'objet de plusieurs brevets.

La technologie ACT d'Ecocem réduit considérablement le taux de clinker, l'ingrédient majeur de la plupart des ciments modernes, qui est responsable de plus de 90 % des émissions du ciment et du béton. ACT réduit la teneur moyenne en clinker du ciment de plus de 70 % en le remplaçant par une combinaison de fillers et une gamme d'additions minérales, disponibles dans le monde entier. Ainsi, ACT peut être produit à grande échelle, dans le monde entier, et industrialisé dans les usines existantes, ne nécessitant que des modifications mineures et sans coût excessif.

Les principales caractéristiques d'ACT sont les suivantes :

- Réduction de 70 % des émissions de CO₂ liées à la production de ciment.
- Réduction de 30 % de la consommation d'énergie.
- Réduction de 30 % de la consommation d'eau.
- Supériorité technique : le béton fabriqué avec ACT présente une résistance et une durée de vie fonctionnelle (durabilité) supérieures à celles des bétons conventionnels.
- Compatibilité avec toutes les additions minérales, ciments et fillers.
- Rapport qualité-prix : ne nécessite pas d'infrastructure supplémentaire.
- Déployable à l'échelle mondiale, rapidement, sous réserve d'adaptation des normes sur le lieu d'utilisation.
- Obtention de l'ETE (Evaluation Technique Européenne) confirmant qu'ACT est une alternative sûre, performante, évolutive, bas carbone, à faible consommation d'eau et d'énergie par rapport au ciment conventionnel.
- Disponibilité commerciale totale d'ici 2026.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le Service de Presse :